



## LA MUNICIPALITÉ ANNONCE LA VENUE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

La municipalité met présentement sur pied un programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques. L'objectif de ce programme est d'accompagner les citoyens dans le paiement et la mise aux normes des installations septiques.

En vous inscrivant, vous bénéficierez d'un prêt remboursable à même votre compte de taxes pour les **20 prochaines années** avec un taux d'intérêt plus avantageux qu'un prêt personnel. Ce montant remboursable est assimilé à une taxe foncière imposée sur votre propriété, de sorte qu'en cas de vente, la balance sur le prêt devra être payée par l'acquéreur.

Les frais reliés à l'étude du sol, au test de percolation et aux travaux d'installation seront remboursés jusqu'à concurrence de 25 000\$ (avec taxe).

**Afin d'avoir une idée approximative du montant à emprunter, la municipalité a besoin de connaître le nombre de personne intéressée à bénéficier du programme. À la fin de la période de préinscription, la municipalité empruntera un montant en conséquence du nombre d'inscriptions.** Les premiers à s'inscrire bénéficieront de l'aide financière pouvant aller jusqu'à 25 000\$ jusqu'à épuisement du fond.

[Pour lire la suite ou vous inscrire, cliquez-ici...](#)



## N'OUBLIEZ PAS VOS GROS REBUS LE 9 OCTOBRE PROCHAIN!!!

C'est cette semaine qu'aura lieu la collecte des matières encombrantes le 9 octobre prochain dans la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham.

Nous vous invitons à consulter le lien suivant pour connaître les matériaux qui ne seront pas collectés lors de la collecte du 9 octobre.

[Lire la suite ...](#)



## SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES : LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !

Saviez-vous que près de la moitié des incendies dans les maisons sont liés à une distraction ou à une erreur humaine et qu'ils débutent souvent dans la cuisine? Chaque jour, 13 résidences sont endommagées par le feu et 1 incendie sur 4 débute dans la cuisine.

Plusieurs comportements sécuritaires peuvent être adoptés dans une cuisine pour diminuer les risques :

- Utilisez une minuterie pour vous rappeler le temps de cuisson.
- Vérifiez si vous avez fermé la cuisinière et le four avant de quitter la pièce ou votre maison.
- Ne laissez aucun objet sur la cuisinière.

À l'occasion de la Semaine de la prévention des incendies, nous vous invitons à consulter la page du Ministère de la Sécurité publique du Québec pour améliorer votre sécurité et celle de vos proches.



## LA MAURICIE ET LE CENTRE-DU-QUÉBEC PASSENT AU PALIER ROUGE- MESSAGE DE MARIE JOSÉE GODI, DIRECTRICE RÉGIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE

Voici un message du Dre Marie Josée Godi, directrice régionale de santé publique :

« Les équipes de santé publique ont analysé la situation épidémiologique pour nos deux régions. Dans les territoires visés par le changement de palier au rouge, nous constatons une hausse du nombre de nouveaux cas plus élevée par habitants, des éclosions dans différents milieux et un nombre de contacts significatifs élevé. Ces facteurs nécessitent le passage au palier d'alerte maximale pour freiner la propagation du virus » - Dre Marie Josée Godi, directrice régionale de la santé publique.

[Cliquez-ici pour plus d'infos ...](#)

MESURES EN VIGUEUR	
PALIER 4	
Alerte maximale	
Mesures maximales	
Restriction ou arrêt des activités non essentielles pour lesquelles le risque ne peut être comblé suffisamment	
<b>À domicile (maison et chalet)</b>	<b>Interdits :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>visiteurs d'une autre adresse</li> </ul> <b>Acceptés :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>un seul visiteur d'une autre adresse pour les personnes seules</li> <li>proches aidants</li> <li>personnes offrant service ou soutien</li> <li>main-d'œuvre pour travaux prévus</li> </ul>
<b>CHSLD, RPA et RI</b>	Visites à des fins humanitaires Visites de proches aidants (1 personne à la fois, et un maximum de 2 personnes par jour en CHSLD)
<b>Rassemblements privés</b>	Interdits
<b>Activités organisées dans un endroit public</b>	Interdites, sauf pour les lieux de culte et les funérailles (maximum de 25 personnes et tenue d'un registre)
<b>Déplacements interrégionaux</b>	Non recommandés vers une zone <b>verte</b> , <b>jaune</b> ou <b>orange</b> et à l'extérieur du Québec (sauf déplacements essentiels, travailleurs, garde partagée, transport de marchandises)
<b>Auditoires et audiences dans un lieu public intérieur</b>	Salles de spectacle, cinémas, théâtres, bibliothèques et musées fermés
<b>Restaurants</b>	Salles à manger fermées Livraison et mets pour emporter seulement
<b>Bars, brasseries, tavernes et casinos</b>	Fermés
<b>Loisir et sport</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune activité sportive et de loisir organisée permise</li> <li>Activités individuelles ou en duo autorisées dans le respect des consignes sanitaires</li> <li>Entraînements sous forme individuelle permis</li> <li>Installations sportives intérieures ouvertes pour pratique libre, mais accès aux vestiaires non permis, à l'exception des toilettes</li> <li>Aucune compétition permise</li> <li>Salles d'entraînement fermées</li> </ul>
Activités toujours permises conditionnellement au respect des mesures sanitaires	
<b>Établissements d'enseignement</b>	Ouverts avec mesures spécifiques selon chaque niveau d'enseignement
<b>Entreprises, commerces et boutiques</b>	Ouverts
<b>Services professionnels et de santé en cabinet privé</b>	Ouverts seulement pour les services nécessitant une présence en personne
<b>Soins personnels et esthétiques</b>	Maintien des services
<b>Organismes communautaires</b>	Maintien des services

Votre gouvernement

Québec

## GÈRE BIEN TES RESTES - LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION DE LA MRC DRUMMOND CE POURSUIT

Voici un message de la MRC Drummond :

Les géants sont parmi nous... Coquille d'œuf, pelure de banane, épi de maïs, cœur de pomme et pilon de poulet viennent nous rappeler leur ardent désir de finir en compost!

Vous pouvez les rencontrer au centre-ville de Drummondville, à Saint-Majorique, à Saint-Germain et dans le secteur de Saint-Joachim.

Ce coup publicitaire s'inscrit dans la campagne menée par la MRC et la Ville de Drummondville pour promouvoir l'utilisation du bac brun et le compostage domestique.

Merci à la firme Gesterra pour sa précieuse collaboration à ce projet.



## RAPPEL CONCERNANT LES CHIENS DANS LES LIEUX PUBLICS!!

Avec l'automne qui s'installe tranquillement, la température est idéale pour les activités de plein air. La municipalité souhaite rappeler aux citoyens que les chiens doivent être tenus constamment en laisse dans les lieux publics, notamment au parc du Sanctuaire et dans les sentiers. De plus, il est interdit de laisser les matières fécales d'un chien sur un terrain public ou privé.

Si vous constatez la présence d'un chien errant, veuillez contacter la Société protectrice des animaux de Drummond (SPAD).



## OÙ CONSULTER PENDANT LA PANDÉMIE DE LA COVID-19?

Voici un message du CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec. Que ce soit pour un problème de santé mineur, un test de dépistage de la COVID-19 ou un problème psychosocial, nous invitons les citoyens de la municipalité à consulter le lien suivant.



[Consultez la fiche complète du CIUSSSMCQ..](#)

## RETOUR SUR LE SONDAGE DES LOISIRS D'AOÛT 2019

Au cours des dernières années, l'accès aux infrastructures en sports et loisirs de la Ville de Drummondville a été grandement facilité. En 2016, la municipalité a signé une entente permettant aux citoyens de Saint-Majorique-de-Grantham d'avoir accès à toutes les infrastructures sportives et de loisirs de la Ville de Drummondville aux mêmes tarifs que les résidents de la Ville.

Afin d'obtenir le pouls de la situation, la municipalité a tenu une consultation citoyenne à l'été 2019. Cette consultation, à laquelle participaient des citoyens et différents intervenants du milieu, a permis d'identifier les besoins en matière de loisirs, sports et culture.

À la suite de cette consultation, des projets et des besoins ont été identifiés. Le conseil municipalité a souhaité valider les résultats de la consultation auprès de la population en sondant celle-ci. C'est ainsi



que le sondage a été diffusé en ligne sur le site web de la municipalité du 15 août au 16 septembre 2019.

Se document se veut une synthèse des résultats obtenus lors du sondage.

[CONSULTEZ LES RÉUSLTATS ...](#)

## MISE AU POINT CONCERNANT L'INTERDICTION DE CIRCULER EN VÉHICULE HORS ROUTE DANS LE PARC DE LA FORÊT DRUMMOND

La MRC de Drummond souhaite faire le point au sujet de la réglementation applicable au Parc régional de la Forêt Drummond qui interdit d'y circuler en véhicule hors route (VTT, motoneige, motocross, etc.).

La Forêt Drummond est un joyau naturel apprécié par des milliers de citoyens de la région en toutes saisons. C'est parce qu'elle souhaite mettre davantage en valeur ce lieu unique que la MRC a fait l'acquisition récemment des 20 km<sup>2</sup> de superficie qui appartenaient auparavant à Hydro-Québec. Cela n'inclut pas le parc du Sanctuaire, autrefois connu sous l'appellation du Centre La Plaine, qui appartient à la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham et qui continue d'être sous la responsabilité de celle-ci.

[Lire la suite ...](#)



## RÉGIE DU BAS-SAINT-FRANÇOIS : PETIT RAPPEL CONCERNANT LES BACS

La municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham et la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François souhaitent vous rappeler de bien positionner votre bac lors des différentes collectes. Les bacs doivent être situés à au moins 30 cm des autres pour permettre au bras mécanique d'attraper les bacs. Le bac doit se situer à la limite de votre propriété et du chemin public.

Aussi, prenez note qu'il est important de ne pas déposer des matières avec un poids trop important comme tel des matériaux et des rebus provenant de travaux de construction. Cela risque d'endommager votre bac et ses roues. Si un bac est trop lourd ou en mauvais état, il ne sera pas récolté. Il est de la responsabilité du propriétaire de s'assurer que ses bacs restent en bon état.



Courriel envoyé à : EMAIL

Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham  
1962 boulevard Saint-Joseph Ouest  
Saint-Majorique-de-Grantham (Québec) | J2B 8A8 | Canada  
819-478-7058 | [info@st-majorique.ca](mailto:info@st-majorique.ca)

[Politique anti-pourriel](#) | [Rapporter un abus](#) | [Vous désabonner](#)

